



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 18 octobre 2022

PV N. 9

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM. LATOUR – TALABOT - HALLOT

EXCUSES : MM. OSMAN – GAUDY

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

But Eclair : La première période du but éclair a lieu du 12/09/22 au 20/11/22.

Information importante aux clubs : A compter de cette saison 2022-2023, **tous les frais des officiels arbitres seront débités directement sur les comptes des clubs à tous les niveaux de championnat et sur les rencontres de coupe.**

Il est rappelé aux clubs qu'il est **obligatoire d'avoir une feuille de match papier informatisé (sous peine d'amende)** à chaque rencontre à domicile au cas où il y aurait un dysfonctionnement de la tablette.

IMPORTANT : Suite à la décision de la commune de Limoges de ne plus autoriser les **compétitions sportives district en nocturne** sur ses terrains, par soucis d'économie d'énergie, la commission sera dans l'obligation de réajuster les jours des rencontres concernées afin de respecter cette décision. Cette interdiction concerne **aussi les compétitions en semaine.** Les changements des clubs concernés seront effectifs à partir de la semaine du 17 octobre.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 1

- ☐ Rencontre **Occitane FC / AS Nexon** du 8/10/22 est reportée au samedi 5 novembre à 19h.
- ☐ Rencontre **AS St Priest s/Aixe / Occitane FC** du 16/10/22 est reportée au dimanche 27 novembre à 15h.

DEPARTEMENTAL 2

- ☐ Rencontre Boisseuil FC 1 / SC Verneuil 2 du 16/10/22.

Le club de Boisseuil FC sera débité de la somme de 21 euros pour transmission FMI hors délai.

DEPARTEMENTAL 3

- ☐ **Poule D : Rencontre US Feuillardiers/Ent Nieul St Gence du 30/10/22.**
La commission, au vu des éléments transmis, a décidé de reporter la rencontre à une date ultérieure.

DEPARTEMENTAL 4

- ☐ **Poule E : Rencontre AS St Hilaire les Places /CA St Victurnien 2 du 16/10/22.**
Vu le mail reçu du club de CA St Victurnien notifiant de son **forfait**,
la commission prend note et enregistre le résultat :

➤ **AS St Hilaire les Places : 3 (3 pts) / CA St Victurnien 2 : 0 (- 1 pt)**

Le club de CA St Victurnien sera débité de la somme de 48 euros pour son 1^{er} forfait en championnat.

DEPARTEMENTAL 5

- ☐ **Poule B :** La Rencontre **USECC 4/ AS St Jouvent 3** du 02.10.2022 se déroulera le **dimanche 6 novembre.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- ☐ **Poule B** : Rencontre AS St Maurice les Brousses / USECC 4 du 18/09/22 se déroulera le dimanche 20 novembre.
- ☐ **Poule A** : Rencontre AS St Just Le Martel 3/ AS Chateauneuf 3 du 22/01/23.
En raison de l'indisponibilité du terrain pour accueillir 3 équipes le même jour, la rencontre se jouera le 05/02/23.

- ☐ **Coupe de France :**

La commission adresse ses félicitations au petit poucet de la LFNA, club de l'Occitane FC, pour son parcours.

➔ **Coupe de la haute Vienne et Challenge des réserves :**

- **J3. Challenge des réserves** : 5 et 6/11/22
- **3^{ème} Tour Coupe Haute Vienne** : 26 et 27 novembre.

La commission a procédé au tirage au sort du 1^{er} tour du Challenge du District « Marcel Pailler », les rencontres auront lieu les 5 et 6 novembre.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOUR Marc